

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du lundi 19 octobre 2020

Délibération n° 202010-03

### NOTE

#### **Convention de partenariat dans le domaine de l'action sociale, de la médecine de prévention et de la formation pour les personnels de Normandie Université**

Une première version d'une convention de partenariat dans le domaine de l'action sociale, de la médecine de prévention et de la formation pour les personnels de Normandie Université a été votée par le Conseil d'Administration de Normandie Université le 4 juin 2018.

Cette convention multipartite permet aux personnels de Normandie Université d'accéder aux mêmes prestations que les personnels de l'établissement dans lequel ils sont hébergés.

Le renouvellement de cette convention a été abordée au Comité Technique du 18 juin 2020. Toutefois ce projet n'avait pas été soumis aux DGS des établissements membres. En conséquence, il a été décidé de ne pas l'aborder au CA du 6 juillet 2020.

La direction explique que les DGS souhaitent revoir le mode opératoire. D'où la proposition ce jour expliquée en séance. La convention proposée par les DGS des établissements a été soumise au Comité Technique du 3 septembre 2020. Moyennant quelques modifications mineures, le Comité Technique l'a validée.

La direction s'est assurée de la reconduction tacite de la convention afin qu'il n'y ait pas de rupture.

Cette convention est aussi présentée en parallèle devant les instances des établissements pour une mise en œuvre à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2020.

Vous trouverez ci-après les deux versions de conventions : la version revue et ensuite la version votée par le Conseil d'Administration en 2018.

**Le Conseil d'Administration approuve le renouvellement de la convention de partenariat dans le domaine de l'action sociale, de la médecine de prévention et de la formation pour les personnels de Normandie Université.**

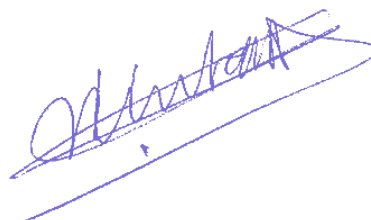
#### Résultats des votes

Nombre de votants en ligne : 34

Pour à l'unanimité : 34 voix

Adoptée en Conseil d'Administration du 19 octobre 2020,

L'Administrateur provisoire de Normandie Université,  
Innocent MUTABAZI



**CONVENTION DE PARTENARIAT  
DANS LE DOMAINE DE L'ACTION SOCIALE, DE LA MEDECINE DE PREVENTION ET  
DE LA FORMATION POUR LES PERSONNELS DE NORMANDIE UNIVERSITE**

Entre

**LA COMUE NORMANDIE UNIVERSITE**

Etablissement Public à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel,  
situé Esplanade de la Paix, 14032 Caen

Représentée par son Administrateur provisoire, Monsieur, Innocent MUTTABAZI

Ci-après désigné par « NORMANDIE UNIVERSITE »

d'une part,

Et

**L'UNIVERSITE CAEN NORMANDIE**

Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel  
dont le siège social est situé Esplanade de la Paix, 14032 Caen

Représenté par son Président, Monsieur Pierre DENISE,

Et

**L'UNIVERSITÉ DE ROUEN NORMANDIE**

Etablissement Public à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel  
dont le siège social est situé 1 rue Thomas Becket, 76821 Mont Saint Aignan

Représenté par son Président, Monsieur Joël ALEXANDRE,

Et

**L'UNIVERSITE LE HAVRE NORMANDIE**

Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel  
dont le siège social est situé 25 rue Philippe Lebon, 76063 Le Havre

Représenté par son Président, Monsieur Pascal REGHEM,

Et

**L'INSA ROUEN NORMANDIE**

Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel

dont le siège social est situé 685 avenue de l'Université, 76801 Saint Etienne du Rouvray

Représenté par son Directeur Général, Monsieur Mourad BOUKHALFA,

Et

**L'ENSICAEN**

Etablissement Public à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel, dont le siège social est situé 6, boulevard Maréchal Juin 14050 Caen Représentée par son Directeur Général, Monsieur Jean-François HAMET, Et

**L'ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NORMANDIE**

Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel dont le siège social est situé 27 rue Lucien Fromage, 76161 Darnétal Représentée par sa Directrice, Madame Fabienne FENDRICH,

Ci-après désignés individuellement par l'appellation générique « l'ETABLISSEMENT » ou collectivement par l'appellation « les ETABLISSEMENTS », d'autre part.

**Article 1<sup>er</sup> : Objet de la convention**

Dans le cadre du développement de la coordination territoriale normande, la présente convention a pour objet la mise en œuvre d'un soutien apporté par les ETABLISSEMENTS à NORMANDIE UNIVERSITE dans le domaine de l'accès de ses personnels (BIATSS, doctorants, post-doctorants) à la médecine de prévention, aux prestations sociales et à la formation continue des personnels en fonction de leur implantation dans les locaux des ETABLISSEMENTS.

Les ETABLISSEMENTS garantissent la mise en œuvre opérationnelle des actions ainsi que leur financement dans le cadre de leurs propres dispositifs d'accès à la médecine de prévention, aux prestations sociales et à la formation continue des personnels.

**Article 2 : Accès des personnels de NORMANDIE UNIVERSITE aux services de médecine de prévention des ETABLISSEMENTS**

Les personnels employés par NORMANDIE UNIVERSITE ont directement accès aux services de médecine de prévention des UNIVERSITES DE CAEN NORMANDIE, ROUEN NORMANDIE ET LE HAVRE NORMANDIE, selon les modalités suivantes :

NORMANDIE UNIVERSITE fournit à chaque ETABLISSEMENT, sous couvert de la Direction générale des services de l'Etablissement concerné, autant que de besoin une liste arrêtée au 1<sup>er</sup> septembre de l'année en cours, actualisée annuellement, de ses personnels implantés dans les locaux de l'ETABLISSEMENT. Cette liste comprendra outre le nom et prénom, le lieu d'affectation précisé dans le logiciel de gestion SI RH selon les sites de Rouen, Caen et Le Havre.

NORMANDIE UNIVERSITE fournit à chaque service de médecine de prévention, la liste de ses personnels annuellement actualisée. Pour les BIATSS et les post doctorants, une liste est adressée trois fois par an : en octobre, février et mai. Pour les doctorants, la liste sera fournie en début d'année civile. En effet, l'installation de ces derniers peut aller jusqu'au 31 décembre de chaque année ;

Les personnels identifiés sont contactés par le service de médecine de prévention de l'ETABLISSEMENT au même titre que les personnels de cet établissement pour les visites médicales périodiques et les études d'adaptation de postes. Le financement éventuel des aménagements de poste reste à la charge de NORMANDIE UNIVERSITE ; Le service de médecine de prévention de l'UNIVERSITE DE ROUEN NORMANDIE contactera les personnels affectés dans les locaux de l'INSA ROUEN NORMANDIE.

### Article 3: Accès des personnels de NORMANDIE UNIVERSITE aux prestations sociales des ETABLISSEMENTS

Les personnels employés par NORMANDIE UNIVERSITE ont directement accès aux prestations sociales des ETABLISSEMENTS selon les modalités suivantes

NORMANDIE UNIVERSITE fournit à chaque ETABLISSEMENT autant que de besoin une liste à jour de ses personnels implantés dans les locaux de l'ETABLISSEMENT.

NORMANDIE UNIVERSITE fournit à chaque service d'action sociale, la liste de ses personnels annuellement actualisée sous couvert de la Direction générale des services des Etablissements concernés.

Pour les BIATSS et les post doctorants une liste sera adressée, trois fois par an : en octobre, en février et en mai.

Pour les doctorants, dont l'installation peut avoir lieu jusqu'au 31 décembre, la liste sera fournie en début d'année civile.

**La liste des prestations sociales proposée par chaque établissement est présentée à Normandie Université qui décide des prestations qui seront accessibles aux personnels de Normandie Université.**

**Les demandes d'aides déposées par le personnel de Normandie Université sont étudiées selon les mêmes critères que pour les personnels des établissements.**

**Les personnels de Normandie Université sont informés de leurs droits par l'établissement d'accueil.**

~~Les personnels identifiés ont accès à l'ensemble des prestations d'action sociale d'initiative universitaire, à l'exception du subventionnement des repas pris auprès des services du CROUS, dans les mêmes conditions que les personnels des ETABLISSEMENTS. Il est défini au préalable avec NORMANDIE UNIVERSITE et chaque ETABLISSEMENT, les prestations supplémentaires financées en matière d'action sociale. Les personnels sont informés de leurs droits à prestations par l'ETABLISSEMENT d'accueil au même titre que les personnels des ETABLISSEMENTS.~~

Les personnels de NORMANDIE UNIVERSITE sollicitant une aide financière, remplissent les dossiers mis à disposition par les services sociaux des ETABLISSEMENTS. A réception des dossiers, les ETABLISSEMENTS en informent NORMANDIE UNIVERSITE. Les commissions d'action sociale de chaque ETABLISSEMENT étudient les dossiers de demande et émettent un avis qui est communiqué pour mise en œuvre à NORMANDIE UNIVERSITE.

### Article 4 : Accès des personnels de NORMANDIE UNIVERSITE aux plans de formation des personnels des ETABLISSEMENTS

Les personnels employés par NORMANDIE UNIVERSITE ont directement accès à l'ensemble de l'offre de formation des personnels des ETABLISSEMENTS quel que soit l'établissement dans lequel ils sont implantés. Ils sont informés par le service de formation continue des personnels de l'ETABLISSEMENT au même titre que les personnels des ETABLISSEMENTS.

Le pôle Ressources Humaines de NORMANDIE UNIVERSITE est aussi informé des plans de formation de chaque ETABLISSEMENT.

### Article 5 : Dispositions financières

L'accès des personnels de NORMANDIE UNIVERSITE aux services de médecine de prévention, selon les modalités prévues à l'article 2 de la présente convention, se fait à titre gracieux au même titre que pour les personnels des ETABLISSEMENTS.

Dans le cadre de l'application de l'article 3 de la présente convention, NORMANDIE UNIVERSITE ouvre les droits aux prestations d'action sociale à ses personnels dans les mêmes conditions que pour les personnels des ETABLISSEMENTS. Les ETABLISSEMENTS instruiront les dossiers des personnels de NORMANDIE UNIVERSITE jusqu'à la décision, puis communiqueront le résultat au pôle RH de NORMANDIE UNIVERSITE qui assurera la mise en paiement.

L'accès des personnels de NORMANDIE UNIVERSITE aux plans de formation des personnels des ETABLISSEMENTS, tel que prévu à l'article 4 de la présente convention, se fait à titre gracieux au même titre que pour les personnels des ETABLISSEMENTS, sauf en cas de mention contraire dans les catalogues d'offre de formation. Les frais de déplacement ou afférents aux formations effectuées par les personnels de NORMANDIE UNIVERSITE sont pris en charge par NORMANDIE UNIVERSITE.

Page 3 sur 6

#### Article 6 : Date de prise d'effet et de durée de la convention

Cette convention prend effet au **1er septembre 2020** pour une durée de deux ans.

#### Article 7 : Modification de la convention

La présente convention peut être modifiée par voie d'avenant notamment en cas d'évolution des services concernés dans les ETABLISSEMENTS.

#### Article 8 : Dispositions finales

Toute défaillance de l'une des Parties ou tout manquement à l'une des obligations mentionnées entraînerait pouvoir de résiliation de plein droit de la présente convention. Cette résiliation ne deviendra effective que deux mois après l'envoi à la partie défaillante d'une lettre recommandée avec accusé de réception exposant les motifs de la résiliation à moins que dans ce délai la Partie défaillante n'ait satisfait à ses obligations.

La présente convention est soumise aux lois et règlements français. En cas de difficultés sur l'interprétation ou l'exécution de la convention, les Parties s'efforceront de résoudre leur différend à l'amiable. En cas de désaccord persistant, le tribunal administratif de Caen sera compétent.

Fait à Caen en sept (7) exemplaires, le .....**28** 2020

Le Président de l'Université  
de Caen Normandie



Pierre DENISE

Le Président de l'Université  
de Rouen Normandie

Joël ALEXANDRE

Le Président de l'Université  
Le Havre Normandie

Pascal REGHEM

Le Président de la ComUE  
Normandie Université

Lamri ADOUI

Le Directeur général  
de L'ENSICAEN

Jean-François HAMET

Le Directeur général  
de L'INSA ROUEN Normandie

Mourad BOUKHALFA

La Directrice  
de L'ECOLE NATIONALE SUPERIEURE  
D'ARCHITECTURE de Normandie

Fabienne FENDRICH

Le Président de l'Université  
de Caen Normandie

Pierre DENISE

Le Président de l'Université  
Le Havre Normandie

Pascal REGHEM


Le Directeur général  
de L'ENSICAEN

Jean-François HAMET

La Directrice  
de L'ECOLE NATIONALE SUPERIEURE  
D'ARCHITECTURE de Normandie

Fabienne FENDRICH

Le Président de l'Université  
de Rouen Normandie



Joël ALEXANDRE

Le Président de la ComUE  
Normandie Université

Lamri ADOUI

Le Directeur général  
de L'INSA ROUEN Normandie

Mourad BOUKHALFA

Le Président de l'Université  
de Caen Normandie

Le Président de l'Université  
de Rouen Normandie

Pierre DENISE

Joël ALEXANDRE

Le Président de l'Université  
Le Havre Normandie

Le Président de la ComUE  
Normandie Université



Pascal REGHEM

Lamri ADOUI

Le Directeur général  
de L'ENSICAEN

Le Directeur général  
de L'INSA ROUEN Normandie

Jean-François HAMET

Mourad BOUKHALFA

La Directrice  
de L'ECOLE NATIONALE SUPERIEURE  
D'ARCHITECTURE de Normandie

Fabienne FENDRICH



Le Président de l'Université  
de Caen Normandie

Le Président de l'Université  
de Rouen Normandie

Pierre DENISE

Joël ALEXANDRE

Le Président de l'Université  
Le Havre Normandie

Le Président de la ComUE  
Normandie Université



Pascal REGHEM

Lamri ADOUI

Le Directeur général  
de L'ENSICAEN

Le Directeur général  
de L'INSA ROUEN Normandie

Jean-François HAMET

Mourad BOUKHALFA

La Directrice  
de L'ECOLE NATIONALE SUPERIEURE  
D'ARCHITECTURE de Normandie

Fabienne FENDRICH

Le Président de l'Université  
de Caen Normandie

Le Président de l'Université  
de Rouen Normandie

Pierre DENISE

Joël ALEXANDRE

Le Président de l'Université  
Le Havre Normandie

Le Président de la ComUE  
Normandie Université

Pascal REGHEM

Lamri ADOUI

Le Directeur général  
de L'ENSICAEN

Le Directeur général  
de L'INSA ROUEN Normandie



Jean-François HAMET

Mourad BOUKHALFA

La Directrice  
de L'ECOLE NATIONALE SUPERIEURE  
D'ARCHITECTURE de Normandie

Fabienne FENDRICH

Le Président de l'Université  
de Caen Normandie

Le Président de l'Université  
de Rouen Normandie

Pierre DENISE

Joël ALEXANDRE

Le Président de l'Université  
Le Havre Normandie

Le Président de la ComUE  
Normandie Université

Pascal REGHEM

Lamri ADOUI

Le Directeur général  
de L'ENSICAEN

Le Directeur général  
de L'INSA ROUEN Normandie

Jean-François HAMET



Mourad BOUKHALFA

La Directrice  
de L'ECOLE NATIONALE SUPERIEURE  
D'ARCHITECTURE de Normandie

Fabienne FENDRICH

Le Président de l'Université  
de Caen Normandie

Le Président de l'Université  
de Rouen Normandie

Pierre DENISE

Joël ALEXANDRE

Le Président de l'Université  
Le Havre Normandie

Le Président de la ComUE  
Normandie Université

Pascal REGHEM

Lamri ADOUI


Le Directeur général  
de L'ENSICAEN

Le Directeur général  
de L'INSA ROUEN Normandie

Jean-François HAMET

Mourad BOUKHALFA

La Directrice  
de L'ECOLE NATIONALE SUPERIEURE  
D'ARCHITECTURE de Normandie

 La Directrice  
de l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture  
de Normandie  
Fabienne FENDRICH

Fabienne FENDRICH